

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le 2 décembre à 18 H, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence du maire Christian Clavel.

Présents :

Mme Marie-Cécile AUBERT
Mme Marie Anne PRINCE
Mme Madeleine CAZES
M. Christian CLAVEL
M. Olivier DE MAUVAISIN
M. Philippe DESHONS
M. Patrick NOBILEAU
Mme Monique DESHAYES
Mme Fabienne MAJOUREL

Absents :

M. Cédric DESHONS (procuration donnée à Mme DESHAYES)
M. André ALEGRE

Secrétaire de séance : Olivier de Mauvaisin

La secrétaire de mairie, Mme Sabatier, est présente à la réunion.

Public : 4 ou 5

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative**
- 2 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative FNGIR**
- 3 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative remplacement Didier Viala**
- 4 - SUBVENTION ECOLE MONOBLLET**
- 5 - SMEG**
- 6 - FONDS SOLIDARITE LOGEMENT**
- 7 - INFORMATIONS**

1 - Le maire transmet le tableau des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil à chacun des conseillers. A ce propos, discussion sur la réparation de la cloche de l'église. Le bras de la cloche s'est cassé et il était impossible de la manoeuvrer, or cette cloche a été remise à neuf par un spécialiste en 2012 lors de la rénovation de l'église, et il paraît étonnant et pas acceptable que la traverse bois sur laquelle est fixé le bras soit déjà pourrie. Le maire recherchera l'entreprise qui a réalisé les travaux en 2012.

2 - Le compte-rendu du dernier conseil municipal, lu par Patrick Nobileau, est approuvé par les présents.

DELIBERATIONS

1 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative

La commune s'étant portée acheteuse de la propriété d'une superficie d'environ 26 ha mise en vente via la SAFER par la famille Cerret, il y a lieu de modifier le budget pour pouvoir régler cet achat. Cette décision ne modifie en rien l'équilibre du budget et consiste à inscrire au :

compte 231 = - 35 000 €

compte 2111= + 35 000 € .

Délibération votée à l'unanimité.

2 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative FNGIR

La commune est redevable chaque année, depuis la réforme de la taxe professionnelle d'une somme de 34 852 € au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (FNGIR). Or il a été prévu au budget primitif 2019 la somme de 34 850 €, il y a donc lieu de modifier le budget en créditant le compte 739221 d'une somme de 2 € en provenance du compte 615231.

Cette décision ne modifie pas l'équilibre du budget et consiste à inscrire au :

Compte 615231 = - 2€

Compte 739221 = + 2€

Délibération votée à l'unanimité.

3 - BUDGET PRIMITIF - décision modificative remplacement Didier Viala

La situation de longue maladie de M. Didier Viala employé communal n'était pas connue lors de l'établissement du Budget Primitif. Pour le remplacer pendant son absence, le maire, en accord avec le Conseil municipal, a embauché un agent en CDD renouvelable chaque 3 mois. C'est pour régulariser les dépenses induites par ces CDD qu'il est nécessaire de faire cette décision modificative au Budget Primitif.

Compte 61531 = - 13 000 €

Compte 621 = +13 000 €

Cette décision ne modifie pas l'équilibre du budget.

Olivier de Mauvaisin demande ce qu'il en est de l'avenir du poste de l'employé municipal et s'interroge sur la possibilité que le nouvel employé puisse remplacer

Didier Viala quand il partira à la retraite. Notamment pour la transmission des informations et du savoir-faire des travaux pratiques sur la commune. Le maire répond que tant que nous ne savons pas si M. Viala sera en capacité à reprendre le travail il n'est pas souhaitable d'embaucher en CDI une autre personne. Le Maire pense que nous serons mieux informés de la situation de M. Viala à la fin du premier trimestre 2020 et que ce sera du ressort de l'équipe municipale suivante issue du scrutin de mars de prendre la décision. Dans cette attente, la formation de M. Gaétan Dhombres aux tâches dévolues à l'employé communal se poursuit, et son travail donne satisfaction.

Délibération votée à l'unanimité.

4 - SUBVENTION ECOLE MONOBLET

Un enfant de la commune de Cros est scolarisé à l'école de Monoblet et celle-ci nous demande de participer au financement d'une sortie scolaire dont le coût est de 340 € pour un montant de 60 €.

Le maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

7 votes pour, 3 abstentions (Monique Deshayes, Madeleine Cazes, Cédric Deshons)

Proposition approuvée

5 – SMEG

Le maire rappelle que suite à l'impossibilité de faire fonctionner correctement le système de traitement de l'eau du réseau AEP des Fourniels et du temps de séjour de l'eau dans le réservoir, le Conseil Municipal a donné son accord pour remplacer le système actuel de traitement au Chlore en amont du réservoir par un traitement par UV à la sortie du réservoir. Pour cela il est nécessaire de faire une extension du réseau EDF jusqu'au réservoir pour alimenter les UV. Le maire a demandé au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) de chiffrer ces travaux et de nous aider à les financer. La proposition du SMEG s'élève à une somme de 17 054,73 € dont seulement 10 % (1 710 €) resteront à la charge de la commune.

Le maire propose que le conseil donne une suite favorable à l'offre du SMEG.

Proposition votée à l'unanimité

6 - FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Le département a créé un Fonds de solidarité pour le logement dont le but est de venir en aide aux personnes les plus fragiles afin de les aider à résoudre leurs problèmes liés à leur logement (insalubre, difficile à chauffer etc), que ces personnes défavorisées soient locataires ou propriétaires.

Il précise que l'adhésion n'est pas obligatoire mais pense que nous devons au titre de la solidarité adhérer à ce fonds, d'autant plus que nous avons sur la commune des familles qui pourraient en bénéficier.

La cotisation est de 0,25 € par habitant, pondérés d'un coefficient de richesse de la commune (1,2 pour Cros) multiplié par le nombre d'habitants DGF (soit 365 habitants). Ce qui nous fait un total d'environ 109,50 € par an.

Proposition votée à l'unanimité

7 - INFORMATIONS

- **une nouvelle Association** dont le siège est à Cros est née : l'Esclaf'ar. Son but : la restauration du patrimoine bâti entre l'Esclafar et la Rouvière et l'entretien des berges du ruisseau. Leur premier projet est la réparation du pont d'Esclafar sous le chemin rural qui relie Fanabrègre à La Rouvière. La commune avait en 2018 souhaité faire appel au fonds Européen LEADER par l'intermédiaire du GAL pour financer cette opération qui pouvait être liée au projet d'extension du réseau de sentiers de randonnée, condition nécessaire pour avoir des aides européennes. Mais le dépôt de notre dossier était arrivé hors délai. L'association a demandé une subvention au Parc National des Cévennes pour les premiers travaux de confortement des piédroits. Le maire précise que ce pont est propriété de la commune et qu'il sera nécessaire de passer une convention avec cette association pour l'autoriser à intervenir sur l'ouvrage. Le maire attend des précisions sur les capacités techniques de cette association pour réaliser ce type de réparation, mais il est très heureux de constater que des habitants veulent s'investir dans la conservation de notre petit patrimoine.

- **Olivier de Mauvaisin pose** la question de la solidité du pont de Bancillon et sa capacité de charge. Le maire répond que cet ouvrage en pierre est constitué de deux arches en plein cintre, que la maçonnerie est en bon état surtout depuis que la totalité des joints et les petites déformations de maçonnerie ont été reprises lors de l'intervention « Petit Patrimoine de 2017 » montée par la CCPC et la commune. Le panneau de limitation de tonnage à 3,5 t placé il y a quelques années à l'origine du chemin du Terras se justifie par la faible capacité de la chaussée du chemin à supporter des charges lourdes mais pas pour l'ouvrage lui-même.

- **les travaux d'Aigue Vive** ont été réceptionnés. Une réserve a été faite concernant l'eau dans la chambre des vannes, problème qui sera résolu par un petit forage dans le sol et par la réfection de l'étanchéité intérieure du réservoir. Reste à payer un dernier acompte.

- **SAUR télésurveillance** : une réunion de réception des ouvrages est programmée pour le début de 2020.

- **aire de loisirs** : la clôture a été installée. Reste à faire le dallage des 2 points Pique-Nique et l'éclairage de l'ensemble. Nous avons reçu l'accord pour les subventions demandées au SMEG pour la partie électricité et éclairage et celle du Conseil Régional Occitanie. On attend 12 500 € du Conseil Départemental dont l'attribution sera attribuée au premier trimestre 2020. Il y aura un éclairage spécifique avec minuterie.

- **Congrès des maires. Salon des maires.** Le maire fait brièvement un retour sur le congrès des maires auquel il a assisté entre le 18 et 23 novembre 2019 à Paris. Intéressant mais fatigant. Assez déçu par les réponses apportées par le Président de la République aux questions posées par les maires sur la demande de poursuite de

la décentralisation, sur les finances locales et les transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, sur la répartition des compétences entre les communes et les EPCI.

Il s'est rendu également au « salon des maires » qui se tient en même temps que le congrès et permet à de très nombreuses entreprises de présenter leurs dernières nouveautés pouvant intéresser les communes. Cela va des banques pour l'attribution de prêt jusqu'à l'éclairage public en passant par le mobilier urbain, la voirie, l'information instantanée de la population par SMS etc.

Pour faire taire les bruits de couloir qui lui ont été rapportés sur les « vacances » que les élus prendraient aux frais des contribuables, pour assister à ce congrès à Paris, le maire précise que toutes les dépenses personnelles engagées pour suivre ce congrès (voyages, hébergement, repas et déplacements dans Paris etc) ont été prises en charge par lui-même et que cela n'a rien coûté à la commune..

- **Repas des aînés** prévu le 5 décembre. Les membres du conseil qui le peuvent sont invités. Aviser Madeleine Cazes pour la réservation.

-**Vœux du maire** à la population le samedi 18 janvier à 17 H. Il est respectueux vis-à-vis de la population que tout le conseil municipal soit présent. La population est en attente de ce moment traditionnel.

-**Trésorerie Cros**, au 25 novembre 2019. Le maire rappelle qu'il s'agit de la somme constatée dans nos comptes au 30 novembre à laquelle on retranche les dépenses engagées et non réglées et qu'on ajoute les subventions accordées et non encore reçues.

| | |
|--|----------------------|
| État de la trésorerie au 25 novembre 2019..... | = + 409 163 € |
| Dépenses pour travaux engagées et non encore réglées au 25/11/19 | = - 70 800€ |
| Achat propriété Cerret..... | = - 35 000 € |
| Subventions accordées et non encore perçues..... | = + 283 900 € |
| TOTAL..... | = + 661 733 € |

- **Vitesse excessive des** automobilistes dans la traversée de Cros. Il y a lieu de réfléchir à un projet de mise en sécurité de la traversée du village. Ce projet doit être conduit avec le Conseil Départemental au titre d'une co-maitrise d'ouvrage car il est gestionnaire de la route départementale

- **PNC**. Nous venons de recevoir la convention d'application de la charte du PNC.

- **Internet en panne** - Poteaux cassés à la plaine d'Ivoulas, une intervention a été faite auprès d'Orange pour la réparation qui se fait attendre (accident du 10 octobre 2019).

- **projet de Verger des Sauvages** retenu par la région. 863 votes participatifs C'est le cinquième mieux noté parmi les 28 candidatures dans la phase finale. Bon chiffre au regard de la population communale. L'attribution des subventions se fera début janvier 2020 en principe. A suivre...

- Philippe Deshons fait état de la conférence sur l'intelligence des plantes par Francis Hallé à laquelle il a assisté à Sauve récemment. Si tel était le cas, Francis Hallé serait même d'accord pour parrainer cette réalisation. Il souhaiterait que nous l'invitions à l'inauguration du verger des sauvages s'il y en a une.

- **La subvention demandée** au département pour les travaux d'AEP d'Aigue Vive a été accordée. Elle s'élève à 10 % du montant du projet et vient s'ajouter aux 70 % octroyés par l'Agence de l'Eau, ce qui porte à 80 % l'aide accordée à la commune. C'est le maximum possible.

- **eau potable après le relevé d'eau** : la consommation d'eau potable est en baisse de manière continue et importante. On est passé de 14 000 m³ à 11 500 m³ en 4 ans. Donc moins de recettes. Ceux qui ont des forages et qui ne consomment pas ou très peu d'eau et qui de ce fait ne contribuent pas ou peu à l'entretien et à l'investissement nécessaires des réseaux d'AEP sont mal placés pour demander des comptes. Une information à la population dans ce sens sera nécessaire.

-**Elections 2020.** Le maire fait le bilan de la mandature. Il a apprécié le fonctionnement du Conseil municipal et du soutien qu'il lui a apporté pour conduire les affaires de la commune pendant ces 4 ans. Même s'il est naturel et nécessaire de renouveler partiellement le conseil municipal à chaque élection, il demande aux membres du Conseil de se positionner rapidement sur la suite qu'ils comptent donner à leur engagement communal. Il fait savoir qu'il briguera certainement un deuxième mandat.

Une fois que les conseillères et conseillers se seront positionnés il établira, avec celles et ceux qui veulent poursuivre, une liste de candidats pour former une liste aux prochaines élections de mars.

Dès maintenant, Marie-Cécile Aubert et Olivier de Mauvaisin annoncent qu'ils ne se représenteront pas.

L'ordre du jour et les questions étant épuisés, la séance est levée à 21h.